

**CONCOURS EXTERNE DES CONSEILLERS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
 DE CATEGORIE A AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

**LES CANDIDATS INSCRITS EN EXTERNE SONT CONVOQUÉS AUX ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ, AUX DATES,
 AUX HORAIRES ET AU LIEU PRÉCISÉS CI-DESSOUS :**

Epreuve	Date de l'épreuve	Heure de convocation	Heure de début d'épreuve	Heure de fin d'épreuve
1	Mardi 8 avril 2025	07:30	08:00	12:00
2	Mercredi 9 avril 2025			

LIEU : CENTRE VAIMA (PAPEETE) - 4EME ETAGE PORTE 131

**Vous vous présenterez muni(e) obligatoirement de votre carte d'identité ou passeport en cours de validité
 (permis de conduire autorisé)**

Epreuve d'admissibilité n°1 :

Une première épreuve écrite consistant en une note de synthèse ayant pour objet de vérifier l'aptitude des candidats à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion, rencontré par un service ou un établissement public de la Polynésie française dans le domaine des activités physiques et sportives (durée : 4 heures ; coefficient : 3).

Epreuve d'admissibilité n°2 :

Une seconde épreuve écrite consistant en la réponse à six questions portant sur les éléments essentiels dans chacun des domaines suivants :

- a) Des techniques et méthodes de l'entraînement sportif ;
- b) De l'enseignement des activités physiques et sportives ;
- c) De la sociologie des pratiques sportives ;
- d) De la gestion financière appliquée aux services des sports ;
- e) Du fonctionnement et des techniques d'entretien des équipements sportifs et de loisirs ;
- f) Des sciences biologiques et des sciences humaines.

Cette épreuve doit permettre d'apprécier, outre les connaissances du candidat, sa capacité à présenter ses réponses de manière organisée (durée : 4 heures ; coefficient : 4).

Le programme de la seconde épreuve d'admissibilité est fixé en annexe I de l'arrêté n° 500 CM du 14 mai 1996 modifié.

Civilité	Nom	Prénom(s)	Spécialités	Nom de la salle
Monsieur	BERNADINO	Ariitea	Domaine général	Aifaito
Monsieur	CASTEL	Baptiste	Domaine général	Aifaito
Monsieur	CHAN	Tekuhei	Domaine général	Aifaito
Monsieur	DAUPHIN	Tumatai	Domaine général	Aifaito
Monsieur	GATIEN	Fanauatea	Domaine général	Aifaito
Monsieur	GAUDEMER	Cyril	Domaine général	Aifaito
Monsieur	GUÉRIN	Olivier	Domaine général	Aifaito
Monsieur	LABAYEN	Sébastien	Domaine général	Aifaito
Monsieur	LANG	Paul	Domaine général	Motu ore
Monsieur	LE FORT	Jeremie	Domaine général	Motu ore
Monsieur	LIEGARD	Kevin	Domaine général	Motu ore
Monsieur	OOPA	Yoann	Domaine général	Motu ore
Madame	RATARO-TUIHAA	Tarina	Domaine général	Motu ore

**CONCOURS EXTERNE DES CONSEILLERS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
DE CATEGORIE A AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

**LES CANDIDATS INSCRITS EN EXTERNE SONT CONVOQUÉS AUX ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ, AUX DATES,
AUX HORAIRES ET AU LIEU PRÉCISÉS CI-DESSOUS :**

Epreuve	Date de l'épreuve	Heure de convocation	Heure de début d'épreuve	Heure de fin d'épreuve
1	Mardi 8 avril 2025	07:30	08:00	12:00
2	Mercredi 9 avril 2025			

LIEU : CENTRE VAIMA (PAPEETE) - 4EME ETAGE PORTE 131

Vous vous présenterez muni(e) obligatoirement de votre carte d'identité ou passeport en cours de validité
(permis de conduire autorisé)

Epreuve d'admissibilité n°1 :

Une première épreuve écrite consistant en une note de synthèse ayant pour objet de vérifier l'aptitude des candidats à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion, rencontré par un service ou un établissement public de la Polynésie française dans le domaine des activités physiques et sportives (durée : 4 heures ; coefficient : 3).

Epreuve d'admissibilité n°2 :

Une seconde épreuve écrite consistant en la réponse à six questions portant sur les éléments essentiels dans chacun des domaines suivants :

- a) Des techniques et méthodes de l'entraînement sportif ;
- b) De l'enseignement des activités physiques et sportives ;
- c) De la sociologie des pratiques sportives ;
- d) De la gestion financière appliquée aux services des sports ;
- e) Du fonctionnement et des techniques d'entretien des équipements sportifs et de loisirs ;
- f) Des sciences biologiques et des sciences humaines.

Cette épreuve doit permettre d'apprécier, outre les connaissances du candidat, sa capacité à présenter ses réponses de manière organisée (durée : 4 heures ; coefficient : 4).

Le programme de la seconde épreuve d'admissibilité est fixé en annexe I de l'arrêté n° 500 CM du 14 mai 1996 modifié.

Civilité	Nom	Prénom(s)	Spécialités	Nom de la salle
Monsieur	TEMAURI	Kainuu	Domaine général	Motu ore
Monsieur	WONG	Christopher	Domaine général	Motu ore
Madame	WONG-SANG	Loveleina	Domaine général	Motu ore
Monsieur	TERITEHAU	Bonvicini	Plongée subaquatique	Motu ore

Responsable de la Section gestion prévisionnelle des emplois,
et des parcours professionnels (S-GPEPP)



Zoé TEYSSIER